

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 873 696 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

28.10.1998 Bulletin 1998/44(51) Int Cl.⁶: **A45C 9/00**(21) Numéro de dépôt: **98430010.3**(22) Date de dépôt: **10.04.1998**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI(30) Priorité: **27.04.1997 FR 9705190**(71) Demandeur: **de Lucas Yves****13012 Marseille (FR)**

(72) Inventeurs:

• **De Lucas, Yves**
13012 Marseille (FR)• **Christianini, Hervé**
13011 Marseille (FR)(74) Mandataire: **Somnier, Jean-Louis et al****c/o Cabinet Beau de Loménie,**
232, Avenue du Prado
13295 Marseille Cédex 08 (FR)(54) **Dispositif pour transporter et présenter tout le matériel pour jouer aux boules ainsi que divers objets**

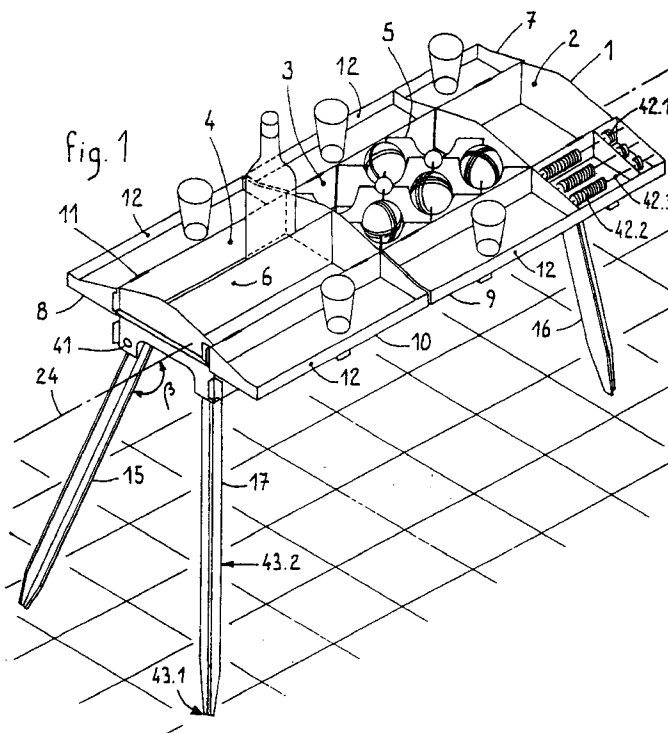
(57) L'invention concerne un dispositif pour transporter et présenter tout le matériel pour jouer aux boules et divers objets pour éviter aux joueurs de se baisser régulièrement.

Il est constitué d'un corps (1) composé de casiers (2,3,4) sur lesquels sont articulés des couvercles (7,8,9,10) et des pieds (15,16,17). En position "actif" les

couvercles sont ouverts, les pieds dépliés, en position "inactif" les couvercles sont fermés et verrouillés, les pieds sont rabatus contre le corps (1) et verrouillés.

Un mémorisateur de points (42) est placé dans le dispositif.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à toutes les personnes qui jouent régulièrement ou occasionnellement aux boules.

**EP 0 873 696 A1**

Description

La présente invention concerne un dispositif pour transporter sans risque d'altération et présenter tout le matériel nécessaire pour jouer aux boules tel qu'au moins une boule et au moins un cochonnet ainsi que divers objets (collation, radio, lunettes, etc...). Il permet également de mémoriser les points d'une partie.

Un exemple de jeu de boule, qui est celui décrit ci-après, est la pétanque provençale qui se joue les pieds fixes, mais la présente invention s'applique bien entendu à tous les jeux de boules.

Le matériel pour jouer à la pétanque est le suivant: les boules (trois par joueur), le cochonnet, un mètre, un chiffon, éventuellement un décimètre (pour mesurer le terrain) et un aimant placé au bout d'un fil ou un autre dispositif pour attraper les boules sans se baisser (pour personnes âgées).

Comment les joueurs transportent-ils ce matériel ainsi que divers objets éventuels ?

Il existe dans le commerce des "Porte boules" de formes diverses: malette, sangle, trousse, tube, cage ou ceinture (dont certains ont fait l'objet de dépôt de demande de brevet tels que ceux publiés sous les numéros : 2 568 481, 2 346 030, 1 497 625, 1 492 857, 1 440 171, 1 381 537, 1 379 805, 1 378 672, 1 309 754, 1 294 937, 1 273 465, 1 249 649, 1 203 122, 1 166 709) mais ces dispositifs sont conçus uniquement pour les boules et parfois les cochonnets. Par conséquent si l'on veut transporter le matériel complet du bouliste ainsi que divers objets, le joueur n'a comme seul moyen que les sacs de sport, dans lesquels sont placés le plus souvent les porte-boules.

Or cette solution présente plusieurs inconvénients :

- Ces sacs sont souvent trop grands ou mal dimensionnés.
- Tous les objets placés à l'intérieur s'entrechoquent et donc s'abîment.
- Le matériel du bouliste est composé de petits objets (cochonnet, mètre, aimant) qu'il n'est pas facile de trouver au fond d'un sac.
- Les bouledromes sont le plus souvent des terrains nus, dépourvus de banc ou d'aménagements particuliers. Par conséquent les sacs et les portes boules sont donc posés à même le sol ce qui oblige les joueurs soit à garder leur matériel en permanence sur eux (cas des ceintures porte-boules) ce qui n'est pas confortable, soit à se baisser fréquemment pour le déposer à terre et le reprendre ensuite. Le problème est accentué dans le cas où la durée de la partie est importante, les retraités ou vacanciers jouent parfois des après-midi entiers.
- Dans le cas d'une collation ou d'un poste de radio par exemple, ceux-ci sont également à même le sol ce qui n'est pas très pratique car il faut se baisser soit pour se restaurer soit pour effectuer des réglages, de plus des animaux (chiens, insectes, etc...)

peuvent altérer ces objets: verres, bouteilles, thermos, ou radio posés au sol sont souvent cassés ou renversés.

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à ces inconvénients.

Il comporte, selon une première caractéristique, un corps composé d'au moins un casier, équipé d'au moins un couvercle, permettant de répartir à l'intérieur de ces dits casiers tout le matériel pour jouer aux boules. C'est à dire qu'ils sont de forme et de dimension apte à recevoir au moins une boule et au moins un cochonnet: par exemple un casier au moins peut être muni de nervures croisées formant cloisons découpées aux dimensions d'au moins une boule et d'au moins un cochonnet pour leurs permettre de s'emboîter ce qui a pour effet de les immobiliser.

Le corps possède également au moins un deuxième casier de dimension et de forme apte à recevoir divers objets autre que le matériel pour jouer aux boules (collation, radio, clés, etc...) et équipé d'au moins un couvercle.

Le ou les couvercles sont de forme complémentaire avec le ou les casiers. Les dits couvercles sont articulés sur le corps tels qu'en position "fermé" ils recouvrent complètement le ou les casiers et sont verrouillables pour le transport afin d'éviter aux objets situés à l'intérieur de sortir ou de changer de casiers, et en position "ouvert", le dispositif étant posé sur le ou les pieds détaillés ci-après, ils sont horizontaux et peuvent être utilisés, comme les casiers, pour poser des objets. C'est pour cette raison que préférentiellement ces dits couvercles possèdent un rebord périphérique.

Le dispositif est également équipé d'au moins un pied apte à poser le dispositif sur le sol et présenter tout le matériel pour jouer aux boules à une hauteur donnée par rapport au sol, c'est à dire qu'il permet aux joueurs de saisir le contenu des casiers et des couvercles sans se baisser. Afin de réduire le volume du dispositif pour faciliter son transport ces pieds, dont la longueur est comprise entre 0,25 et 1,50 m, sont mobiles et de préférence articulés par rapport au corps tel qu'en position "inactif" ils sont plaqués contre ce dernier et sont verrouillables, et en position "actif" ils sont bloqués et forment un angle obtus avec le corps pour assurer la stabilité de l'ensemble.

Le dispositif comporte au moins un moyen de préhension qui peut être réalisé grâce à des sangles permettant de saisir l'ensemble par une main ou de le porter en bandoulière.

Des évidements permettant le passage des doigts sont réalisés sur le corps pour la préhension du dispositif afin de pouvoir le soulever lorsque celui-ci est posé au sol ou dans le coffre d'une voiture par exemple.

Des ergots judicieusement placés sur le corps et les couvercles assurent la stabilité du dispositif lorsqu'il est posé au sol verticalement ou horizontalement en position de transport (couvercles fermés et pieds plaqués

contre le corps).

Contre le vol, le corps comprends au moins un orifice pour permettre d'attacher le dispositif à des objets fixes (arbre, clôture, panneau, etc...), ou à d'autres dispositifs similaires, à l'aide d'un antivol (cable et cadenas par exemple).

Dans le dispositif est placé un système permettant de mémoriser les points d'une partie de boules, il comporte au moins une rangée de deux séries d'index de même couleur, une de treize et une de trois, coulissant sur un guide. La série de treize pour mémoriser les points d'une manche, la série de trois pour mémoriser les manches.

L'utilisation du dispositif selon l'invention est donc la suivante:

- Après avoir placé à l'intérieur du dispositif tout son matériel ainsi que divers objets, le bouliste se rend vers un boulodrome. Arrivé sur les lieux, il tient le dispositif selon l'invention d'une main et déplie les pieds avec l'autre. Ensuite il pose l'ensemble au sol. Il suffit alors d'ouvrir les couvercles pour avoir sous la main tout le contenu. Lors des pauses, il peut déposer son matériel puis le reprendre ensuite sans se baisser. Il peut, s'il a emporté une collation (bouteille, thermo, verres, canettes, etc...) servir à boire à ses coéquipiers qui pourront poser leur verre sur les couvercles des casiers (en position "ouvert"). Lors du déroulement du jeu, le mémorisateur de points permet de les comptabiliser sans risque d'en oublier. Chaque équipe choisi une rangée d'index, donc une couleur, et à chaque point gagné, il suffit d'en coulisser le même nombre. En fin de partie, il suffit de replacer le matériel dans les casiers, de les fermer puis de les verrouiller, ensuite de replier les pieds du dispositif et de les verrouiller pour l'emporter.

Le résultat est un dispositif pour transporter et présenter tout le matériel nécessaire pour jouer aux boules ainsi que divers objets dont les avantages sont cités ci-dessus et un exemple de réalisation est décrit ci-après. D'autres modes de réalisation sont possibles sans sortir du cadre et de la portée de l'invention, par exemple en changeant la forme des casiers et ou leur nombre.

Les dessins annexés illustrent l'invention:

- La figure 1 représente en perspective le dispositif de l'invention en position "actif": couvercles en position "ouvert" et pieds en position "actif".
- La figure 2 représente en perspective le dispositif de l'invention en position "inactif": couvercles en position "fermé" et pieds en position "inactif".
- La figure 3 représente une coupe transversale suivant III-III' de la figure 4 du dispositif de l'invention, couvercles en position "ouvert" et pieds en position "inactif".
- La figure 4 représente en vue de dessous le dispo-

sitif de l'invention couvercles en position "fermé", pieds en position "inactif"(en traits pleins) et "actif" (en pointillés).

- 5 En référence à ces dessins, le dispositif comporte un corps 1 de forme générale parallélépipédique rectangle composé de casiers 2, 3, 4. Le casier 3 destiné à recevoir les boules et les cochonnets est muni de nervures 5 croisées formant cloison et découpées à leur croisement aux formes de ceux-ci. Elles sont placées en diagonales afin de rigidifier le corps. Un casier au moins 4 destiné aux divers objets est muni d'au moins une séparation amovible 6. Le casier 2 est destiné au reste du matériel du bouliste: chiffon, mètre, aimant, décamètre éventuel.

- 10 Sur le corps sont articulés des couvercles 7, 8, 9, 10 au moyen de charnières 11. Leurs formes sont complémentaires de celles des casiers afin qu'aucun objet ne puisse ni sortir ni changer de casier pendant le transport. Ils peuvent être ouverts individuellement et sont munis chacun d'un petit rebord périphérique 12. En position "fermé" ils sont verrouillables grâce à des fermetures 13 du type "pot de confiture" par exemple. En position "ouvert" (et pieds en position "actif") ils sont bloqués horizontalement sous l'effet de leurs propres poids ainsi que grâce à un petit bourrelet 14 placé sur le corps 1 qui compense l'éloignement des couvercles 7, 8, 9, 10 dû aux charnières 11).

- 20 Sur la partie inférieure du corps sont également articulés au moins deux pieds et de préférence trois 15, 16, 17 aux moyens d'articulations de type charnière 18, 19, 20. Au moins deux d'entre elles 18, 19 sont inclinées de l'angle aigu α par rapport à l'axe 24 du corps 1 aptes à augmenter la stabilité du dispositif, en effet les appuis au sol 21, 22 des pieds 15, 17 sont ainsi éloignés de l'axe 24 du dispositif pour agrandir son polygone de sustentation 21, 22, 23. Au moins un et de préférence tous, les pieds sont munis d'au moins une nervure 25 apte à les rigidifier.

- 30 En position "inactif" ils sont plaqués contre le corps dans un compartiment 26 suffisamment profond pour qu'ils ne dépassent pas.

- 35 Ils sont verrouillables pour le transport grâce à au moins une et de préférence deux surlargeurs 27, 28 placées à la base d'au moins un pied 16, coté articulation, qui venant recouvrir au moins un et de préférence deux pieds 15, 17 les bloquent en position "inactif", ainsi que grâce à une pièce pivotante tel qu'une tige métallique 29 qui pivotant sur la base d'au moins un pied 15 vient bloquer l'extrémité d'au moins un autre pied 16.

- 40 En position "actif" ils sont bloqués en bonne position et forment un angle obtus β avec le corps grâce aux biseaux réalisés sur les extrémités des nervures coté fixation au corps 1, celles-ci limitant leurs dépliements. Le blocage d'au moins un pied 16 est réalisé par au moins une et de préférence deux oreilles 30, 31 qui, placées sur le corps près et de part et d'autre de son articulation 20 s'écartent lorsque l'utilisateur déplie le pied puis se

referment pour le bloquer quand celui-ci est arrivé en bonne position "actif".

Le blocage d'au moins un et de préférence deux pieds 15, 17 est réalisé par au moins une et de préférence deux surépaisseurs 32, 33 placées sur la partie inférieure du corps recevant les dits pieds: lorsque l'utilisateur déplie les pieds, ceux-ci arrivés en bout de course butent sur ces surépaisseurs puis les poussent. Grâce à l'élasticité du corps celles-ci s'écartent puis, après le passage des pieds, reprennent leur position initiale et les coincent.

Ces deux systèmes de blocages, par oreilles et surépaisseurs, sont conçus pour être réalisés sur le corps directement par moulage en situant le plan de joint au milieu du bourrelet 14.

La section de l'extrémité 43₁ des pieds, coté opposé à leur fixation sur le corps 1, est plus faible que la section générale 43₂ des pieds afin d'améliorer le contact au sol du dispositif.

Le moyen de préhension du dispositif est obtenu par deux sangles souples 34, 35 l'une pouvant être fixées sur le corps 1 et l'autre sur le couvercle 7. En matériau très flexible, elles vont "pendre" lorsque le couvercle 7 s'ouvrira et ne gêneront donc pas son blocage en position horizontale.

Deux anneaux 36, 37 disposés à chaque extrémité du corps permettent d'accrocher une grande lanière amovible afin de porter le dispositif en bandoulière.

Deux évidements 38, 39 réalisés sur les petits côtés du corps permettent le passage des doigts pour déplacer le dispositif lorsqu'il est posé, pieds en position "inactif".

Des ergots 40 placés sur le corps et les couvercles assurent la stabilité du dispositif en position de transport (couvercles en position "fermé" et pieds en position "inactif") lorsqu'il est posé au sol verticalement ou horizontalement.

Un orifice 41 percé sur le corps 1 permet le passage d'un antivol.

Le mémorisateur de points 42 est placé dans le couvercle 9. Il se compose de trois rangées 42₁ de deux séries d'index 42₂, une de treize et une de trois, de même couleur coulissant sur un guide 42₃.

A titre d'exemple non limitatif le dispositif en position de transport (couvercles en position "fermé" et pieds en position "inactif") aura des dimensions de l'ordre de 20 cm de large, 15 cm de haut et 85 cm de long. Les pieds auront une longueur de 73 cm environ. Il pourrait être réalisé en bois ou en matière plastique.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à toutes les personnes qui jouent régulièrement ou occasionnellement aux boules.

Revendications

1. Dispositif pour transporter sans risque d'altération et présenter tout le matériel nécessaire pour jouer

aux boules dont au moins une boule et au moins un cochonnet caractérisé en ce qu'il comporte un corps (1) composé d'au moins un casier (2,3,4) de forme et de dimension apte à recevoir ce matériel, équipé d'au moins un couvercle (7,8,9,10), d'au moins un pied (15,16,17) apte à poser le dispositif sur le sol et présenter le dit matériel à une hauteur donnée par rapport au sol et d'au moins un moyen de préhension (34,35).

2. Dispositif, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le corps (1) possède aux moins un deuxième casier (4) de forme et de dimension apte à recevoir divers objets autre que le matériel nécessaire pour jouer aux boules et équipé d'au moins un couvercle (8,10).

3. Dispositif, selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, caractérisé en ce que le ou les couvercles (7,8,9,10) sont de forme complémentaire avec le ou les casiers (2,3,4) et sont articulés sur le corps (1) tels qu'en position "fermé" ils recouvrent complètement le ou les casiers (2,3,4) et sont verrouillables pour le transport, et en position "ouvert", le dispositif étant posé sur le ou les pieds (15,16,17), ils sont horizontaux.

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les pieds (15,16,17) dont la longueur est comprise entre 0,25 et 1,50m sont mobiles par rapport au corps (1) tel qu'en position "inactif" ils sont plaqués contre le corps (1) et sont verrouillables pour le transport et en position "actif" ils sont bloqués et forment un angle obtu (β) avec le corps (1).

5. Dispositif, selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'un casier (3) au moins est muni de nervures (5) formant cloisons et découpées aux dimensions d'au moins une boule et d'au moins un cochonnet pour les immobiliser.

6. Dispositif, selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'un casier (4) au moins est muni d'au moins une séparation amovible (6).

7. Dispositif, selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une rangée (42₁) de deux séries d'index (42₂) de même couleur, une de treize et une de trois coulissant sur un guide (42₃) apte à mémoriser les points.

8. Dispositif, selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le corps (1) comprend au moins un orifice (41) apte au passage d'un

antivol, des évidements (38,39) aptes au passage des doigts pour la préhension du dispositif et au moins une surépaisseur (32,33) apte au blocage d'au moins un pied (15,17) en position "actif".

5

9. Dispositif, selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que les couvercles (7,8,9,10) possèdent un rebord périphérique (12).

10. Dispositif, selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il comporte au moins deux pieds (15,16,17) articulés sur la partie inférieure du corps (1) et dont au moins deux articulations (18,19) sont inclinées suivant un angle aigu (α) par rapport à l'axe (24) du corps (1), aptes à augmenter la stabilité du dispositif.

10
15

11. Dispositif selon l'une quelconque des revendication 1 à 10, caractérisé en ce qu'au moins un pied (15) possède au moins une nervure (25) apte à le rigidifier, celle-ci étant biseautée à son extrémité coté fixation au corps (1) et apte à bloquer le pied (15) en bonne position suivant l'angle obtu (β).

20

12. Dispositif, selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce qu'au moins un pied (16) est muni d'au moins une oreille (30,31) placée près de son articulation (20), laquelle oreille s'écartant au moment du dépliement du pied et se refermant en le bloquant lorsque celui-ci a atteint sa position "actif".

25

30

13. Dispositif, selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisé en ce qu'au moins un pied (16) possède au moins une surlargeur (27,28) venant recouvrir au moins un autre pied (15,17) en position "inactif", et au moins un pied (15) possède une pièce pivotante (29) apte à assurer le verrouillage d'au moins un autre pied (16).

35

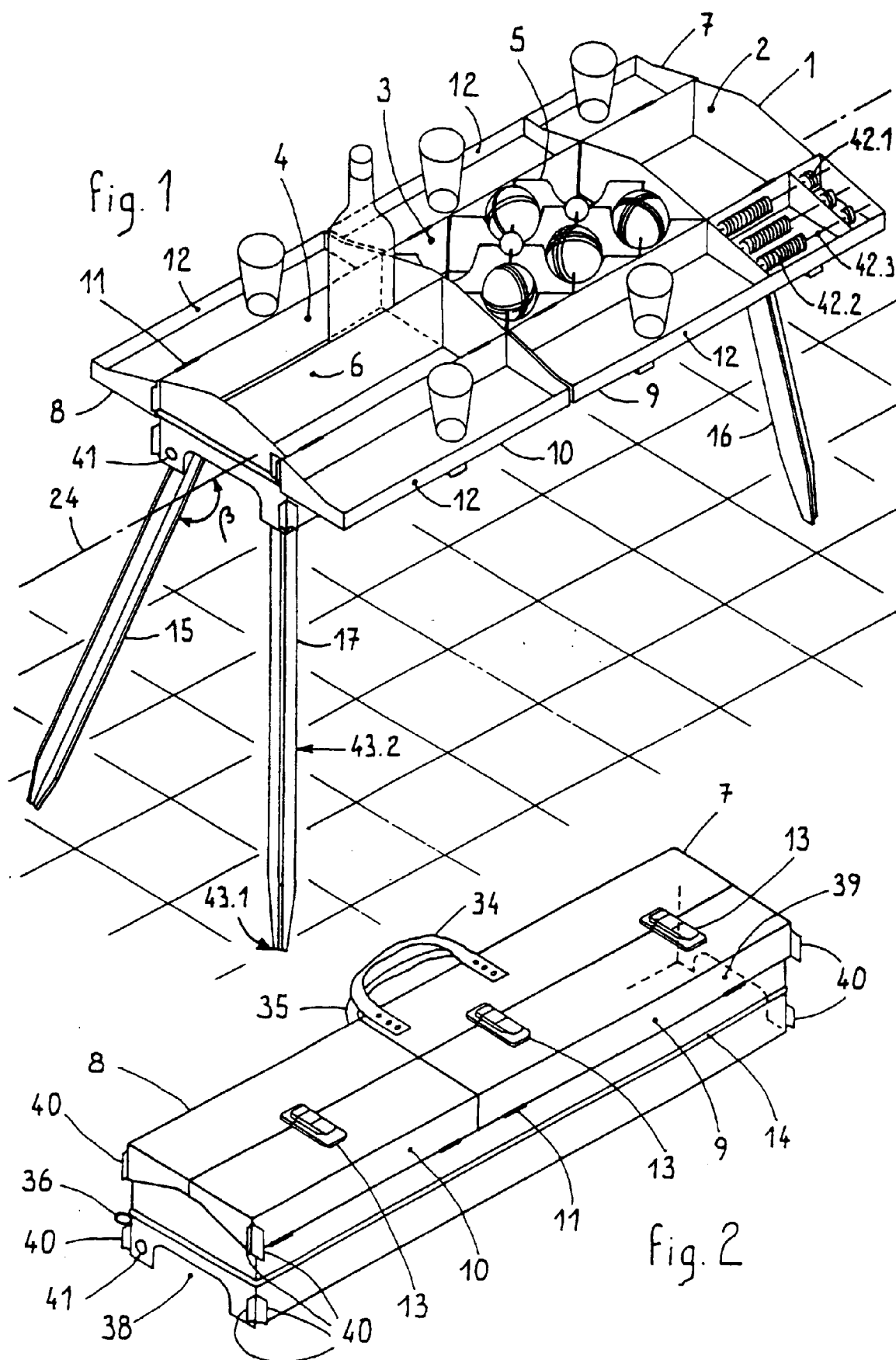
40

14. Dispositif, selon l'une quelconque des revendication 1 à 13, caractérisé en ce que la section de l'extrémité (43.1) des pieds, côté opposé à leur fixation sur le corps (1), est plus faible que la section générale (43.2) des pieds.

45

50

55



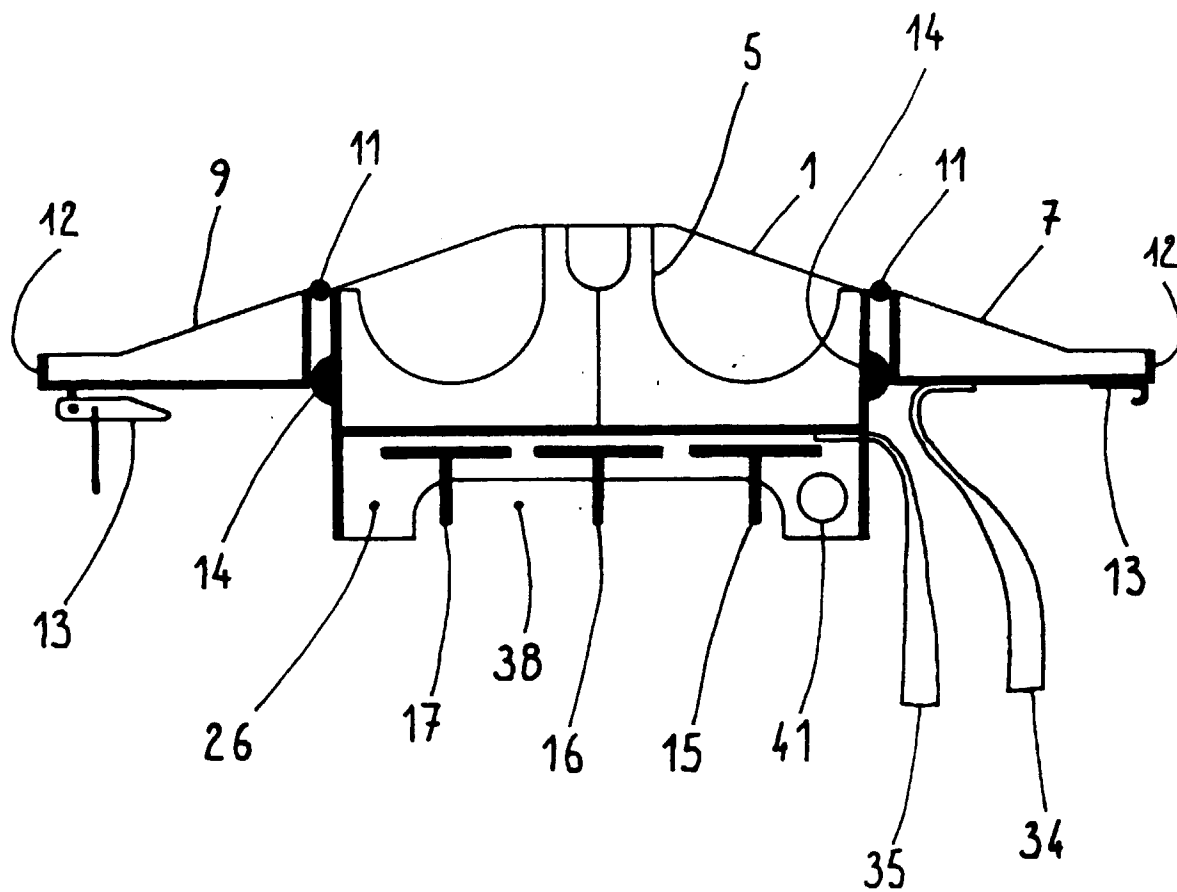
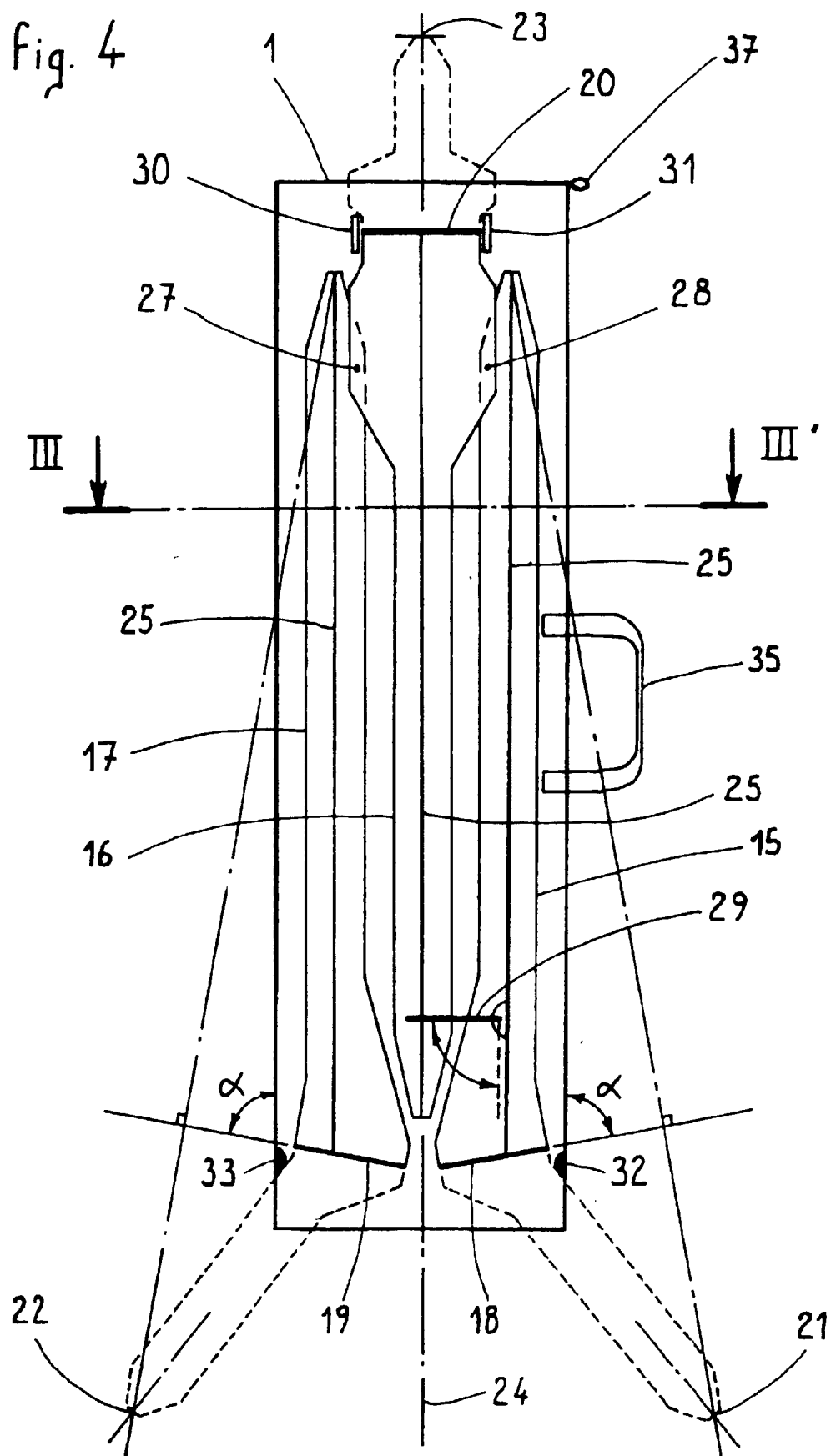


fig. 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 43 0010

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
D,Y	FR 2 346 030 A (DEVILLERS) 28 octobre 1977 * figures 1-5 *	1	A45C9/00
Y	US 4 049 091 A (CHUBB) 20 septembre 1977 * figures 1-8 *	1	
A	CH 167 973 A (DERRON-CLERC) * figures 1-5 *	1-4	
A	FR 991 644 A (MATHIEU) 22 octobre 1951 * figures 11,12 *	1,2	
A	US 4 856 627 A (POLATOV) 15 août 1989 * figure 3 *	1,4	
D,A	FR 1 381 537 A (LA BOULE OBUT) 19 mars 1965 * figures 1,2 *	1,5	
A	US 5 004 106 A (BLUMSTOCK) 2 avril 1991 * figures 1-3 *	2,3	
A	US 3 317 097 A (GIORDANO) 2 mai 1967 * figures 1-4 *	2,3	
A	US 4 745 704 A (SCHAEFER) 24 mai 1988 * figures 2,4 *	2,3	
D,A	FR 2 568 481 A (SOCIETE NOUVELLES DES BOULES A JOUER) 7 février 1986		
D,A	FR 1 378 672 A (DEVILLE) 26 février 1965		
D,A	FR 1 166 709 A (ISSARTEL) 14 novembre 1958		
A	FR 1 237 634 A (VINCENT) 25 novembre 1960		
A	US 5 551 558 A (BUREAU) 3 septembre 1996		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		24 juillet 1998	Sigwalt, C
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)